

Situation du demandeur

Le demandeur de la bourse est "la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales", c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée .

Pièces obligatoires à joindre au dossier de demande de Bourse

- RIB** (Relevé d'Identité Bancaire) du parent demandeur de la bourse
- Photocopie complète de l'**avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020**
- Photocopie de l'**attestation des prestations de la CAF** de moins de trois mois mentionnant les noms et prénoms des enfants à charge

	SITUATION PARTICULIERE	PIECES A FOURNIR
1	Si vous vivez SEUL(E)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration de revenus pré-remplie (AVIS IMPOT 2021 sur les revenus 2020) OU Avis de situation déclarative OU Impôt sur le revenu ▪ Attestation de paiement de la CAF moins de 3 mois indiquant les enfants à votre charge
2	Si vous êtes MARIES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration de revenus pré-remplie (AVIS IMPOT 2021 sur les revenus 2020) OU Avis de situation déclarative OU Impôt sur le revenu des EPOUX ▪ Attestation de paiement de la CAF moins de 3 mois indiquant les enfants à votre charge
3	Si vous êtes DIVORCE (E)	Photocopie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non- conciliation précisant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée.
4	Si vous vivez en CONCUBINAGE RECONNU ou PACES (c'est-à-dire vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration de revenus pré-remplie (AVIS IMPOT 2021 sur les revenus 2020) OU Avis de situation déclarative OU Impôt sur le revenu de votre PARTENAIRE ▪ Attestation de paiement de la CAF moins de 3 mois indiquant les enfants à votre charge
5	Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la TUTELLE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copie de la décision de justice désignant le TUTEUR OU Copie de la décision du « Conseil de Famille » + Attestation de paiement de la CAF moins de 3 mois indiquant les enfants à votre charge
6	En cas de RESIDENCE ALTERNEE de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenus du demandeur de la bourse ou revenus de son ménage recomposé.
7	Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre AVIS d'IMPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge ▪ Justificatif du changement de résidence de l'enfant